



CHARTRE

Terres en villes

La présente Charte :

- Est centrée sur le développement durable. Cette durabilité concerne la ville, l'agriculture et l'alimentation ainsi que leurs relations mutuelles,
- Précise les valeurs communes aux membres et qui régissent l'activité du réseau et inspirent leurs politiques locales,
- Développe la démarche nécessaire à la conduite des projets et des politiques agricoles et alimentaires.

Terres en villes et ses membres prônent une agriculture :

- Economiquement viable,
- Socialement vivable,
- Respectueuse du milieu naturel et économe en ressources,
- Diversifiée, plurielle, urbaine comme périurbaine ou rurale et contribuant à l'identité du territoire,
- Prenant en compte les attentes des habitants et l'évolution de leurs demandes,
- Engagée en faveur de la qualité de ses produits, de ses services et de ses pratiques,
- Qui contribue à l'équilibre énergétique des territoires.

Terres en villes et ses membres prônent un système alimentaire territorial durable :

- Qui promeut une alimentation connectée au territoire,
- Qui promeut un rapprochement entre urbains et ruraux, producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs,
- Qui aborde l'alimentation de façon systémique en prenant en compte toutes ses composantes (économique, culturelle et gastronomique, de nutrition/santé, sociale, environnementale et spatiale) et les liens entre elles,
- Fondé sur la co-construction entre toutes les catégories d'acteurs : société civile, acteurs privés et acteurs publics.

Terres en villes et ses membres prônent une agglomération :

- Qui associe l'ensemble des acteurs à la gouvernance territoriale,
- Soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, garantissant les liens mutuels entre ville, alimentation et agriculture,
- Qui protège et gère ses espaces agricoles, forestiers et naturels,
- Respectueuse du milieu naturel et économe en ressources,
- Qui valorise la production agricole locale sur le bassin de consommation,
- Qui prend en compte les attentes des agriculteurs, des urbains et l'évolution de leurs demandes.

Pour concilier agriculture, alimentation et ville, Terres en villes et ses membres privilégient :

- La sensibilisation des acteurs, l'expérimentation de pratiques et de politiques, le dialogue et la formation des acteurs,
- La co-construction des politiques et des projets agricoles et alimentaires de l'ensemble du territoire - entre élus locaux et mondes professionnels. Cette co-construction est ouverte aux autres acteurs.

Ses membres s'engagent à mettre en œuvre la démarche suivante sur leur territoire :

- 1 - Mettre en place un lieu de concertation/co-construction,
- 2 - Réaliser un diagnostic partagé prenant en compte tant les enjeux urbains qu'agricoles et alimentaires,
- 3 - Elaborer et valider un document politique fondé sur une stratégie,
- 4 - Etablir un programme pluriannuel d'action,
- 5 - Etablir une convention de partenariat entre intercommunalités et chambres ou associations paritaires de développement agricole locales : l'objet est divers, cette convention n'est pas exclusive d'autres conventions passées par l'intercommunalité avec d'autres partenaires ou consultants sur l'agriculture,
- 6 - Réaliser une évaluation,
- 7 - Mettre à jour et renouveler régulièrement la démarche dans cet esprit.

Terres en villes et ses membres s'engagent à faire valoir les valeurs de la présente charte dans les politiques locales, notamment grâce à l'appui politique et méthodologique du réseau.

Signée à Auzerville-Tolosan (31), le mardi 14 novembre 2023, à l'occasion des Rencontres Terres en villes, en 4 exemplaires.

Jean-Luc MOUDENC
Président de
Toulouse Métropole

Jacques OBERTI
Président du
Sicoval

Sébastien ALBOUY
Président de la Chambre
d'agriculture de la
Haute-Garonne

Laurent DUVAL
Co-président de
Terres en villes

François BEAUPERE
Co-président de
Terres en villes